



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 15 novembre 2022

### Les auditeurs confirment le bon état de santé des partenariats public-privé de l'UE pour la recherche et l'innovation

La Cour des comptes européenne a validé les comptes 2021 de l'ensemble des entreprises communes de l'UE, confirmant ainsi les résultats positifs dont elle avait fait état les années précédentes. Le nouveau programme de financement pour la recherche et l'innovation Horizon Europe fixe des objectifs ambitieux pour la période budgétaire 2021-2027. Les auditeurs recommandent d'agir pour atteindre les objectifs en matière de contribution fixés dans le cadre d'Horizon 2020, de remédier aux faiblesses qui subsistent au niveau des contrôles internes et de se préparer à relever les nouveaux défis, notamment en ce qui concerne la planification et la gestion des ressources humaines.

Les entreprises communes sont des partenariats conclus entre la Commission européenne et l'industrie, auxquels sont parfois également associés le monde de la recherche, des organisations intergouvernementales ou des États participants. Elles sont financées par des liquidités provenant des programmes de recherche et d'innovation de l'UE (Horizon 2020, Horizon Europe et le programme pour une Europe numérique), et par des contributions en nature et d'ordre financier apportées par les autres partenaires.

*«Ces partenariats public-privé européens favorisent la traduction des connaissances scientifiques en innovations de rupture commercialisables et peuvent permettre de répondre à des besoins pour lesquels l'offre privée présente actuellement des lacunes»,* a déclaré Ildikó Gáll-Pelcz, la Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit. *«C'est pourquoi les entreprises communes doivent bien se préparer à faire face aux défis à venir.»*

En 2021, le Conseil de l'UE a adopté de nouveaux règlements établissant onze entreprises communes chargées de mettre en œuvre des actions au titre d'Horizon Europe et du programme pour une Europe numérique, les programmes pluriannuels de la période 2021-2027 pour la recherche et l'innovation. Ces entreprises communes exécutent leurs plans de recherche et d'innovation spécifiques dans les domaines des transports, de l'énergie, de la santé, des bio-industries, des technologies numériques clés et des systèmes de supercalcul et de réseaux intelligents. Huit d'entre elles opéraient déjà dans le cadre du précédent programme (Horizon 2020) et poursuivront leur action dans celui des nouveaux programmes en tant que nouvelles entités juridiques, sous de nouveaux noms et avec des compétences étendues ou légèrement modifiées. S'y ajoutent trois entreprises communes nouvellement créées:

*L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport annuel sur les entreprises communes de l'UE adopté par la Cour des comptes européenne. Celui-ci est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).*

## ECA Press

12, rue Alcide De Gasperi – L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors [eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

«Réseaux et services intelligents», «Santé mondiale» et le Centre européen de compétences en matière de cybersécurité. Ces trois nouvelles entreprises communes feront l'objet d'un premier audit de la Cour lorsqu'elles auront acquis leur autonomie financière, ce qui devrait être le cas en 2023.

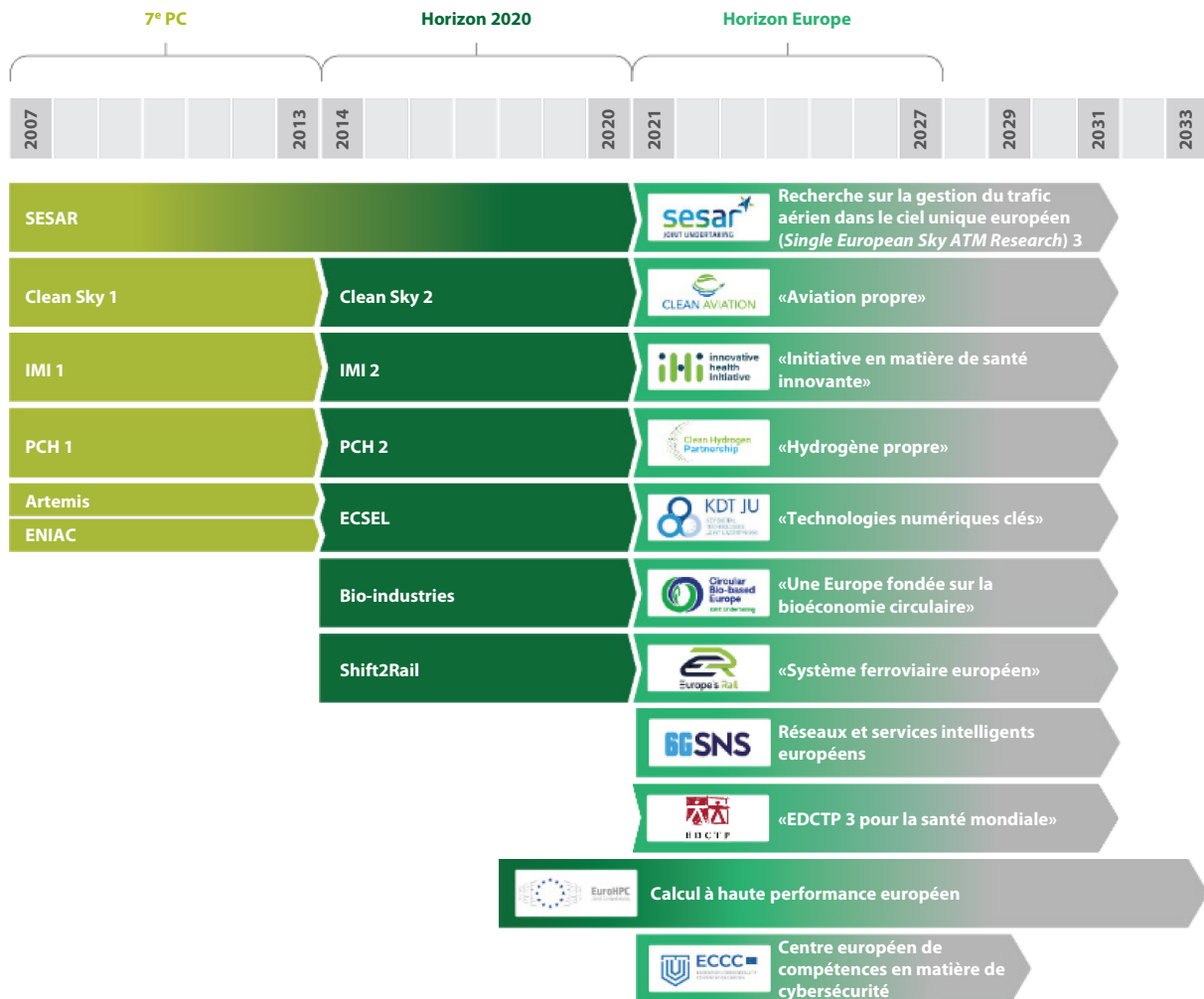
Pour la période 2021-2027, les 15,1 milliards d'euros alloués par l'UE aux entreprises communes doivent permettre de mobiliser environ 19,1 milliards d'euros de contributions supplémentaires auprès des partenaires (industrie, États participants et organisations internationales) pour mener à bien des projets de recherche et d'innovation d'une valeur avoisinant les 34,2 milliards d'euros.

*Fusion for Energy* (F4E), l'entreprise commune dépendant d'Euratom qui est chargée de mettre en œuvre la partie européenne du projet de fusion nucléaire ITER en France, a estimé en 2021 le coût total des éléments qu'elle est tenue de livrer à 18,3 milliards d'euros. Cependant, les auditeurs ont mis en évidence des risques pesant sur les délais et les coûts, qu'il conviendrait de prendre en considération dans la nouvelle base de référence du projet ITER 2023. En tant que membre de l'organisation internationale ITER, la Russie a pour obligation de contribuer chaque année au projet et de livrer plusieurs éléments. Les sanctions qui frappent actuellement ce pays peuvent donc engendrer des risques supplémentaires en matière de coûts et de délais.

Les auditeurs constatent que, dans la plupart des cas, les entreprises communes ont pris des mesures correctrices pour donner suite à leurs observations des années précédentes. Ils remarquent cependant que plusieurs points doivent encore être améliorés. Par exemple, les résultats de l'audit des paiements de subventions ont montré que les frais de personnel constituaient encore la principale source d'erreur, en raison de la complexité du processus de calcul. En ce qui concerne le taux d'exécution des activités des entreprises communes, les auditeurs relèvent que, bien que celles-ci aient engagé l'intégralité des fonds alloués à leur plan de recherche et d'innovation au titre d'Horizon 2020, un nombre important des projets concernés ne seront finalisés qu'au cours de la période 2021-2027. Cette exécution en parallèle de plusieurs programmes risque d'augmenter la charge de travail du personnel des entreprises communes. D'une manière générale, les auditeurs mettent en garde contre des défis touchant aux ressources humaines qui pourraient, à terme, nuire à la performance globale des entreprises communes, voire compromettre l'accomplissement de leurs tâches.

### **Informations générales**

Le document de synthèse intitulé «2021 – L'audit des entreprises communes de l'UE en bref», ainsi que la déclaration d'assurance et l'analyse détaillée de chaque entreprise commune sont disponibles sur le [site internet de la Cour](#).



### Contact presse

Service de presse de la Cour: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)

Claudia Spiti: [claudia.spiti@eca.europa.eu](mailto:claudia.spiti@eca.europa.eu) - M: (+352) 691 553 547

Vincent Bourgeais: [vincent.bourgeais@eca.europa.eu](mailto:vincent.bourgeais@eca.europa.eu) - M: (+352) 691 551 502

Damijan Fišer: [damijan.fiser@eca.europa.eu](mailto:damijan.fiser@eca.europa.eu) – M: (+352) 621 552 224